

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n<sup>o</sup> 1005)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 944 à 965

présentés par  
M. Issindou  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 10 de cet article par la phrase suivante :

« Les frais de trajet occasionnés par le déplacement entre le domicile et le lieu de travail ne devront pas excéder 10% du salaire net proposé par l'offre d'emploi. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'augmentation des prix des carburants rend caducs les calculs exprimés en temps de trajet ou en distance parcourue. Si l'on veut effectivement inciter à la reprise d'activité, il convient de prendre la mesure de la dépense en carburant sur le budget des ménages, et adapter la loi à cette réalité. De tels critères sont appliqués dans plusieurs Etats européens (Espagne, Portugal...).

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n<sup>o</sup> de M. Issindou  
Adt n<sup>o</sup> de M. Mallot  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Delaunay  
Adt n<sup>o</sup> de M. Gille  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Hoffman-Rispal  
Adt n<sup>o</sup> de M. Juanico  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Lemorton  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Pinville  
Adt n<sup>o</sup> de M. Rogemont  
Adt n<sup>o</sup> de M. Sirugue  
Adt n<sup>o</sup> de M. Eckert  
Adt n<sup>o</sup> de M. Féron  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Filippetti  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Iborra  
Adt n<sup>o</sup> de M. Liebgott  
Adt n<sup>o</sup> de M. Michel Ménard  
Adt n<sup>o</sup> de M. Néri  
Adt n<sup>o</sup> de M. Renucci  
Adt n<sup>o</sup> de M. Roy  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Marisol Touraine  
Adt n<sup>o</sup> de M. Dolez  
Adt n<sup>o</sup> de M. Vidalies